

PROCÈS-VERBAL

Le conseil de la Ville de Macamic siège en séance extraordinaire ce 21 décembre 2021, à 19 h 30, par vidéoconférence ZOOM à laquelle étaient présents la mairesse, Lina Lafrenière, les conseillères et les conseillers suivants : Manon Morin, Laurie Soulard, Cindy Boucher, Josée Deslongchamps, Ghislain Brunet et Abel Mandeville. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par vidéoconférence ZOOM la directrice générale et secrétaire-trésorière, Évelyne Bruneau, l'adjointe à la direction générale et secrétaire-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt et le directeur des travaux publics, Mathieu Séguin.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse Lina Lafrenière ouvre la séance à 19 heures .

2021-12-279

1.1 TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS – COVID-19

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 489-2021 du 28 avril 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 10 janvier 2022 ou jusqu'à ce que le gouvernement ou le ministre de la Santé et des Services sociaux le modifie ou y mette fin;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence ZOOM;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu unanimement :

QUE : Le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence ZOOM.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Un avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi sur les cités et villes, article 323, à tous les membres du conseil de la Ville de Macamic.

2021-12-280

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Cindy Boucher, appuyé par le conseiller Abel Mandeville et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par la mairesse Lina Lafrenière.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
- 1.1 Tenue de la séance à huis clos – covid-19;
2. Constatation de l'avis de convocation;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du programme triennal d'immobilisation pour 2022-2023 et 2024;
5. Période de questions des citoyens;
6. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2021-12-281

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR 2022, 2023 ET 2024

Il est proposé par la conseillère Cindy Boucher, appuyé par le conseiller Abel Mandeville et résolu :

QUE : Le programme triennal d'immobilisations pour 2022, 2023 et 2024 soit adopté tel que présenté.

QUE : Le programme triennal d'immobilisations soit publié sur le site WEB de la Ville de Macamic.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question.

2021-12-282

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Josée Deslongchamps et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 7 h 45.

ADOPTÉ.

Lina Lafrenière
Mairesse

Evelyne Bruneau
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Lina Lafrenière, mairesse de la Ville de Macamic, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Lina Lafrenière
Mairesse